Tout ce que vous devez savoir concernant votre planification financière et de prévoyance

Caisses de pensions Novartis
Événement d'information pour les collaborateurs de Novartis

Webinar

14 mars 2024 /17 mai 2024

NOVARTIS | Reimagining Medicine

Pigeonhole Détails

Go to
novartis.pigeonhole.at

Enter passcode

CHOICEMAR24

Agenda

- **La flexibilité comme devise: le concept de prévoyance de Novartis en Suisse**
  - Le concept Novartis de primauté des cotisations en un coup d'œil
  - Bonifications de vieillesse: 3 barèmes de cotisation au choix
  - Allocation des placements: 4 stratégies de base au choix
  - Nouvelle stratégie d'investissement "durable" comme 5ème option
  - Le modèle LifeCycle comme 6ème option stratégique : comment ça marche ?

- **Présentation du Vermögenszentrum (VZ)**
  - Facteurs clés de la structure des risques
  - Impact de la structure des risques
  - Perception de l'avoir des Caisses de pensions

1.0

La flexibilité comme devise

Le concept de prévoyance de Novartis en Suisse

NOVARTIS | Reimagining Medicine

La flexibilité comme devise (1)

Échelle de cotisations

Les assurés peuvent choisir entre trois échelles de cotisations (“Standard”, “Standard Moins” et “Standard Plus”).

Règlement de financement

Les règles de financement s'appuient sur un taux 2:1 de cotisations employeur et employé (en cas de choix de l'échelle de cotisation standard).

Retraite anticipée

Une retraite anticipée (également partielle) est possible à partir de 60 ans.

Plan d'épargne

Pour les assurés de 40 ans et plus a été mis en place un plan d'épargne additionnel financé à parts égales entre les collaborateurs et Novartis.

Rente conjointe à vie

Au moment du départ à la retraite, les assurés peuvent opter pour une “rente conjointe à vie”, qui améliore la prévoyance dont bénéficie le partenaire survivant.

La flexibilité comme devise (2)

Possibilités de choix dans le domaine des placements

Dans la tranche de salaire supérieure à 150'000 francs (salaire de base + incentive/bonus), différentes stratégies de placement sont proposées.

Pour rendre la chose possible, la Caisse de pensions Novartis a dû être scindée en deux sujets de droit autonomes, à savoir la Caisse de pensions 1 et la Caisse de pensions 2.

Depuis le 1er janvier 2016, la Caisse de pensions des Cadres prévoit également les mêmes possibilités de choix pour les cotisations et les stratégies de placement.

Le concept Novartis de primauté des cotisations

En un coup d'œil

Risque 0 – 220`000

150`000 – 220`000

Caisse de pensions Novartis 2 (CP2)

- Cotisations standard employeur et assures selon un rapport de 2:1
- Processus d'épargne avec primauté des cotisations (intérêts en fonction de la performance réalisée)
- Prestations de retraite: perception de capital
- Prestation de risque (décès/invalidité): avoir de retrait disponible, au moins 400% du salaire assuré
- Choix individuel de la stratégie de placement

Épargne 0 -150`000

Caisse de pensions Novartis 1 (CP1)

- Cotisations standard employeur et assures selon un rapport de 2:1
- L'employé peux choisir un taux de cotisation inférieur ou supérieur
- Processus d'épargne avec primauté des cotisations (intérêts minimaux de 0%)
- Prestations de retraite: rente avec taux de conversion durable /possibilité de perception de capital (maximum 50%)
- Prestation de risque (décès/invalidité) sous forme de rente
- Plan d'épargne supplémentaire à partir de 40 ans

3 barèmes de cotisation au choix

par exemple Caisse de pensions Novartis 1

Age	Barème des cotisations (“Standard”) % du salaire assuré			Standard plus	Standard moins
	Employé	**Novartis**	**Total**	**Employé**	**Employé**
25-29	4.25	8.50	12.75	6.25	2.25
30-34	4.90	9.80	14.70	6.90	2.90
35-39	5.55	11.10	16.65	7.55	3.55
40-44	6.20	12.40	18.60	8.20	4.20
45-49	7.50	15.00	22.50	9.50	5.50
50-54	8.15	16.30	24.45	10.15	6.15
55.59	8.80	17.60	26.40	10.80	6.80
60-65	9.45	18.90	28.35	11.45	7.45

Un crédit supplémentaire de **3,50 %** s'applique à tous les affiliés âgés de 40 ans et plus. Ce montant est versé sur un **plan d'épargne complémentaire** au sein de la Caisse de pensions 1. La moitié de ce montant (soit **1,75 %**) est versée par Novartis et l'autre moitié par les affiliés. D'autres cotisations sont versées par les affiliés et par Novartis pour les **prestations de risque** (invalidité et décès).

Allocation des placements: 4 stratégies au choix

		Marché de l'argent	Obligations Plus	Actions 25 Plus	Actions 40 Plus
Liquidités		100%			
		100%			
Obligations			80.0%	60.0%	45.0%
	Obligations Étranger CHF		10.0%	10.0%	5.0%
	Obligations Monde (hCHF)		50.0%	30.0%	30.0%
	Obligations d`enterprises Monde (hCHF)		20.0%	20.0%	10.0%
Actions				25.0%	40.0%
	Actions Suisse			5.0%	10.0%
	Actions Monde			17.0%	20.0%
	Actions Monde (hCHF)				5.0%
	Actions Pays émergents			3.0%	5.0%
Immobilier			20.0%	15.0%	15.0%
	Immobilier Suisse		20.0%	15.0%	10.0%
	Immobilier Monde (hCHF)				
Total		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Part de devises étrangères		0.0%	0.0%	20.0%	25.0%

Nouvelle option d'investissement «durable»

Contexte

- Il y a près de 20 ans, la Caisse de pensions Novartis (PK1) a été l'un des premiers utilisateurs de l'idée d'introduire des **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans sa stratégie d'investissement.
- Les lignes directrices actuelles de l'ESG sont publiées sur le site web du Fonds de pension: https://www.pensionskassen-novartis.ch/F_Anlagerichtlinien.pdf
- Dans la Caisse de pensions Novartis 2 (PK2) et dans la Caisse des Cadres, toutes les stratégies actuelles (Marché monétaire, Obligations^{Plus}, Actions 25 ^{Plus}, Actions 40 ^{Plus} et LifeCycle ^{Plus}) correspondent à la liste d'exclusion de **l'Association suisse pour l'investissement responsable (SVVK-ASIR).**
- Maintenant, on a complété la sélection existante par une **«stratégie ESG»** supplémentaire, spécialement conçue, qui présente des caractéristiques risque-rendement similaires à l'option d'investissement actuelle Actions 25 ^{Plus}.

Stratégie d'investissement durable

"Actions 25 ESG" comme 5e variante de stratégie

- L'option d'investissement **UBS AST 2 EA LPP Actions 25 ESG** complète la sélection existante de stratégies par une autre variante, spécifiquement "durable".
  - Les classes d'actifs qui sous-tendent la nouvelle stratégie suivent un processus de sélection fondé sur de **multiples recherches** afin d'apporter une contribution significative à un monde plus durable.
  - Les **lignes directrices** appliquées en matière de durabilité excluent certaines entreprises et favorisent généralement les entreprises ayant un score ESG élevé et une forte sensibilisation au climat.
  - En outre, les **droits de vote** sont systématiquement exercés conformément aux principes ESG reconnus.
- L'option d'investissement Actions 25 ESG présente un **profil risque/rendement** très similaire à la stratégie Equity 25 Plus existante,
  - avec des **coûts** supplémentaires minimes pour le ratio des dépenses totales (TER) et des coûts de transaction légèrement plus élevés pour le changement de fournisseur ("protection contre la dilution").

Stratégie d'investissement «durable»

"Actions 25 ESG" : approche globale / directives

Index	ESG Approach				
	Exclusions	Priorité au climate	Durabilité	ESG voting	GRESB
MSCI Switzerland IMI Socially Responsible	✓		✓	✓	
Equities Global Climate Aware	✓	✓	✓	✓	
MSCI Emerging Markets Socially Responsible	✓		✓	✓	
Global Bonds Climate Aware	✓	✓			
Global Corporate Bonds Climate Aware	✓	✓	✓		
Swiss Real Estate Securities Selection Passive					✓

Priorité au climat: Une réduction sensible du CO2 et du carbone, axée sur des objectifs de réduction du carbone tournés vers l'avenir

Durabilité: Stratégies dans lesquelles la politique de durabilité/SI joue un rôle important dans le processus d'investissement

Vote ESG: Exercice cohérent des droits de vote dans tous les portefeuilles conformément aux principes de gouvernance d'UBS

GRESB: Organisation indépendante qui se consacre à l'évaluation des performances environnementales, sociales et de gouvernance des portefeuilles immobiliers dans le monde. Le GRESB est désormais reconnu comme la principale référence mondiale en matière de durabilité et est soutenu par des investisseurs et des consultants à une échelle significative

Le modèle LifeCycle comme 6ème variante de stratégie

- La **solution LifeCycle** fonctionne comme une sorte de “**pilotage automatique”,** qui tient compte automatiquement des facteurs Horizon de placement et Risque.
- Le concept de base repose sur l'hypothèse que la capacité de risque diminue généralement à mesure que l'on s'approche de la retraite.
- En vue de l'implémentation technique / de la transparence: on s'est concentré sur la **simplicité**
  - Structure basée sur les mêmes produits d'investissement (optimisés) déjà utilisés par la CP2 et la Caisse des cadres comme stratégie de base
  - Des conditions tarifaires avantageuses
  - Graduation raisonnable des tranches d'âge de manière à ne pas compliquer inutilement la mise en œuvre (tranches de 5 ans au lieu d'écarts de 1 ou 10 ans)

Modèle LifeCyle: comment ça marche ?

Gestion évolutive: réduction graduelle du risque jusqu'à l'âge de la retraite

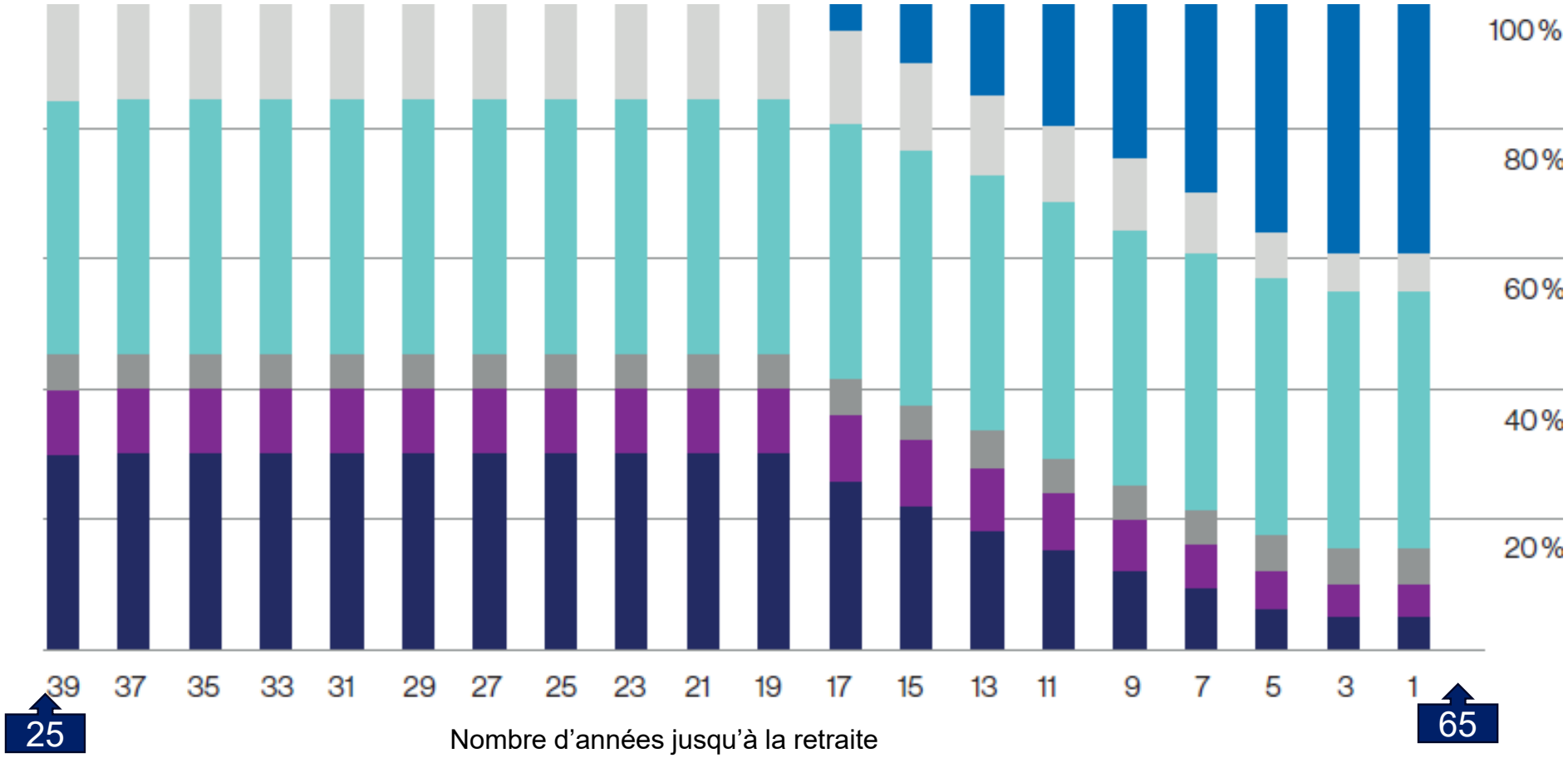

2.0

Vermögenszentrum (VZ)

NOVARTIS | Reimagining Medicine

VZ VermögensZentrum

Stratégies de placement pour le capital de la caisse de pension

Séminaire pour Novartis

Bâle, le 14 mars 2024 / 17 mai 2024

Votre intervenant

Roland Bron

Détenteur d'un Master en sciences économiques de l'Université de Bâle, Roland Bron est directeur de VZ Suisse romande. Il est l'auteur d'une série d'ouvrages financiers destinés au grand public et publie régulièrement des articles dans la presse.

© VZ

Elaboration de la structure de risque

Facteur objectif

Horizon de placement
Combien de temps l'argent sera-t-il investi?

Facteur subjectif

Tolérance aux risques
Dans quelle mesure acceptez-vous des fluctuations?

t

Année	2024	2025	2026	...
Âge	50	51	52	...

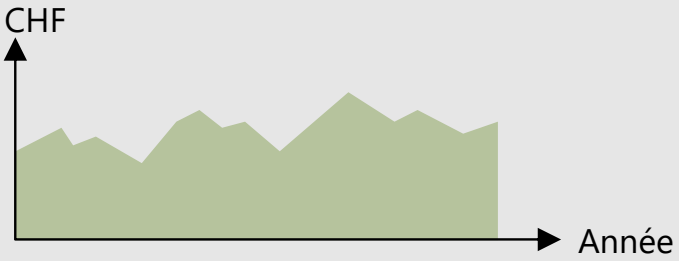

Structure de risque

Comment répartir (structurer) le capital entre les différentes catégories de placement?

© VZ

Elaboration de la structure de risque

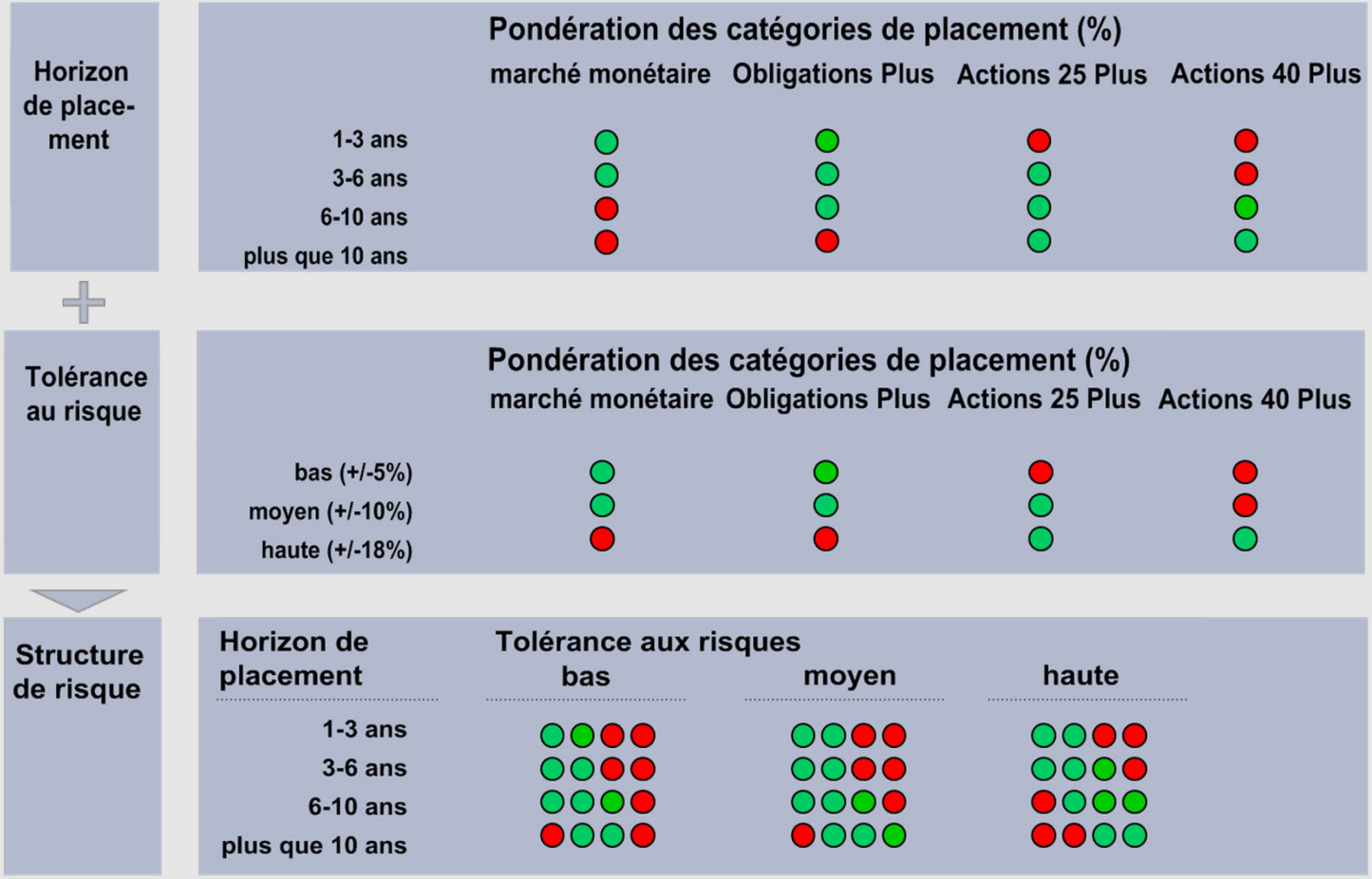

Marges de rendement des différents profils d'investisseur

Scénario	Stratégie	Rendement attendu	Marges de rendement attendues		Best Case	Worst Case
I	Marché monétaire	0.3%	0.4%	0.2%	0.5%	0.1%
II	Obligations Plus	0.7%	3.9%	-2.5%	7.1%	-5.7%
III	Actions 25 Plus	2.3%	7.4%	-2.8%	12.5%	-7.9%
IV	Actions 40 Plus	3.6%	10.4%	-3.2%	17.2%	-10.0%

Marges de rendement attendues dans 68% des cas (rendements sur une année)

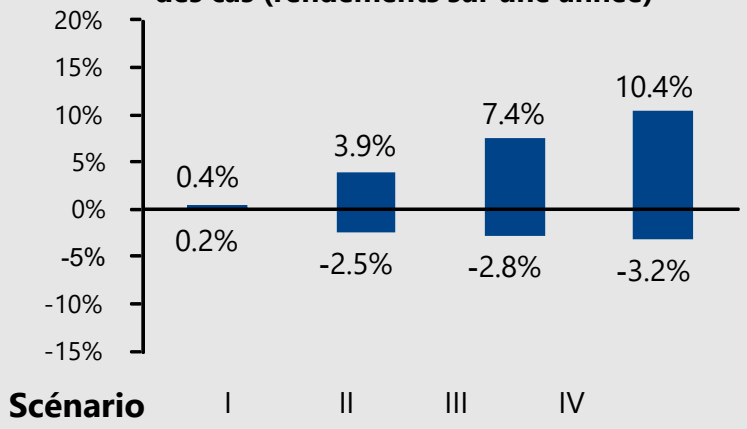

Marges de rendement attendues dans 95% des cas (rendements sur une année)

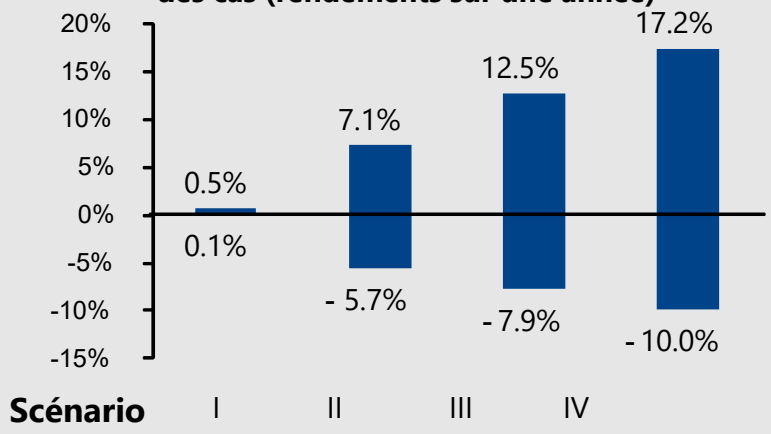

© VZ

Répercussions sur le rendement attendu et le risque

Chiffres en CHF

Scénario Structure de placement		Rendement ciblé [1]	Attente de risque[2]	Attente[3] Positif	Attente[3] Négatif	Situations extrêmes [4] Best Case	Situations extrêmes [4] Worst Case
I	**Marché monétaire**	+ 0.3%	+/- 0.1%	+ 0.4%	+ 0.2%	+ 0.5%	+ 0.1%
		+ 300 CHF	+/- 100 CHF	+ 400 CHF	+ 200 CHF	+ 500 CHF	+ 100 CHF
II	**Obligations Plus**	+ 0.7%	+/- 3.2%	+ 3.9%	- 2.5%	+ 7.1%	- 5.7%
		+ 700 CHF	+/- 3’200 CHF	+ 3’900 CHF	- 2’500 CHF	+ 7’100 CHF	- 5’700 CHF
III	**Actions 25 Plus**	+ 2.3%	+/- 5.1%	+ 7.4%	- 2.8%	+ 12.5%	- 7.9%
		+ 2’300 CHF	+/- 5’100 CHF	+ 7’400 CHF	- 2’800 CHF	+ 12’500 CHF	- 7’900 CHF
IV	**Actions 40 Plus**	+ 3.6%	+/- 6.8%	+ 10.4%	- 3.2%	+ 17.2%	- 10.0%
		+ 3’600 CHF	+/- 6’800 CHF	+ 10’400 CHF	- 3’200 CHF	+ 17’200 CHF	- 10’000 CHF
Somme d’investissement		100’000 CHF					

1) Rendement annuel attendu sur le long terme
2) Marge de fluctuation annuelle sur le long terme ; base : écart type simple, c’est-à-dire marges de rendement attendues dans 68% des cas de toutes les valeurs
3) Rendement annuel attendu avec l’écart type simple (68% des cas)
4) Rendement annuel attendu avec l’écart type double (95% des cas)

© VZ

Evolution du rendement sur différents horizons de placement

Base : MSCI World Total Return Index (sur la base de CHF) pour toutes les périodes annuelles de 1, 3, 5, 8, 10, 12 et 15 ans du 31.12.1972 au 31.12.2023, périodes considérées

Rende-ment p.a.	1 an		3 ans		5 ans		8 ans		10 ans		12 ans		15 ans	
> 16%	41.2%		22.4%		12.8%		6.8%		4.8%		0.0%		0.0%	
12-16%	3.9%		18.4%		19.1%		11.4%		14.3%		15.0%		16.2%	
8-12%	9.8%	**27.5%**	10.2%	**55.1%**	23.4%	**66.0%**	29.5%	**81.8%**	33.3%	**83.3%**	37.5%	**92.5%**	27.0%	**97.3%**
4-8%	7.8%		18.4%		14.9%		20.5%		23.8%		25.0%		29.7%	
0-4%	5.9%		8.2%		8.5%		20.5%		11.9%		15.0%		24.3%	
< 0%	31.4%		22.4%		21.3%		11.4%		11.9%		7.5%		2.7%	

Depuis 1972, il y a eu cinq périodes de dix ans, pendant lesquelles l'évolution du rendement était négative.
La dernière période de dix ans négative a eu lieu entre 2002 à 2011.

© VZ

Répercussions des stratégies de placement sur le capital de la caisse de pension

Hypothèse : 50 ans ; revenus annuels de 200’000 CHF; retraite à 65 ans

Stratégie de placement	Marché monétaire	Obligations Plus	Actions 25 Plus	Actions 40 Plus
Valeur de base 1e juin 2024	100’000	100’000	100’000	100’000
Rendement attendu	0.3%	0.7%	2.3%	3.6%
Projection de l’avoir de vieillesse au 30 juin 2039	272’000	283’000	336’000	387’000

Différence : + 42%

© VZ

Benchmarking

Evolution des indices choisis (Données du 31.12.2003 au 31.12.2023; indexées en CHF)

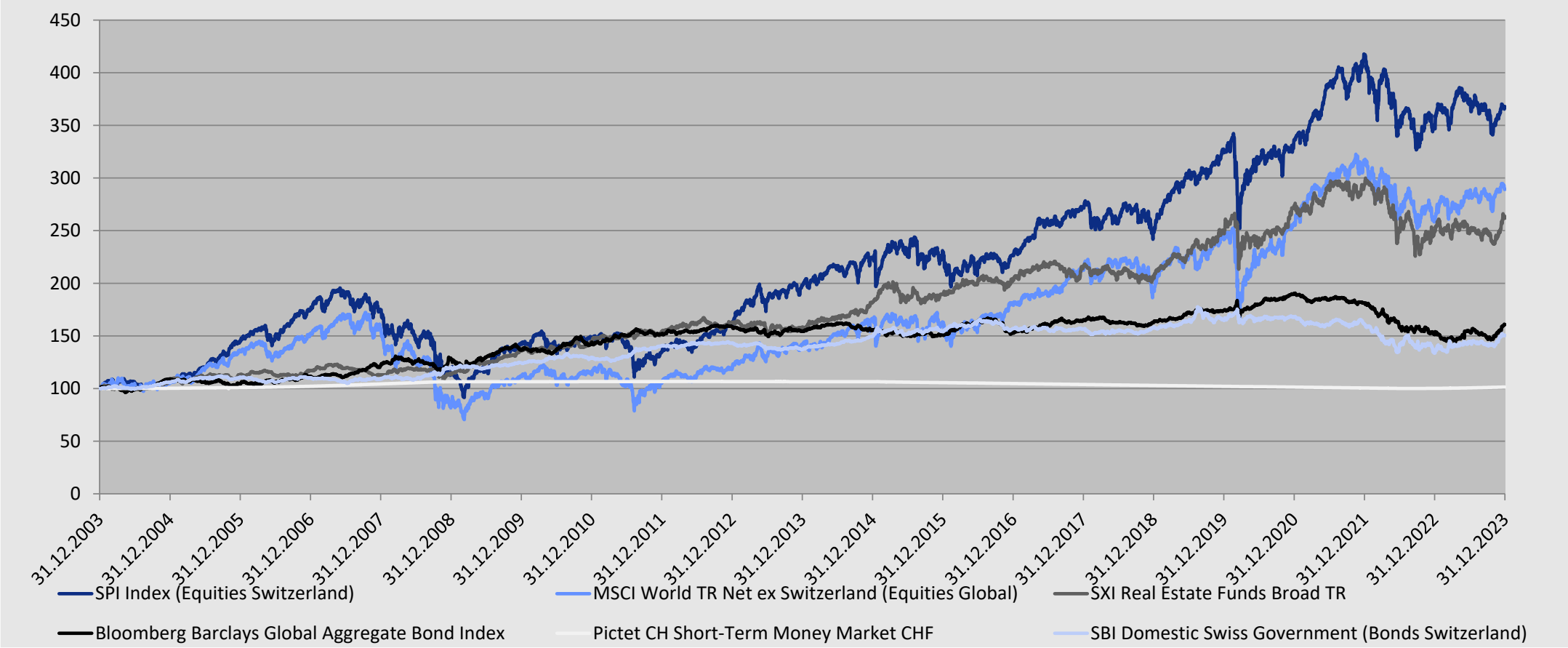

Source: Bloomberg

© VZ

Rente ou capital: principaux critères

	Retrait de la rente	Retrait du capital
Sécurité	Haute sécurité	Selon la stratégie de placement choisie
Flexibilité	Aucune flexibilité	Haute flexibilité
Revenus	Selon le règlement de la caisse de pension	3–6% du rendement selon la stratégie de placement choisie
Impôts • sur le capital	Pas de versement en capital	Imposition unique 3-11% (BS) Imposition unique 3-10% (BL)
• sur les revenus	Rentes imposables à 100 % aux niveaux cantonal et fédéral	Imposition sur le rendement (dividendes et intérêts)
Indexation sur le renchérissement	Selon décision de la caisse de pension	Selon votre propre planification
Situation du partenaire	60% de la rente de vieillesse[1)]	jusqu'à 100% des revenus[2)]
Descendants	Aucune prétention	Selon de droit successoral et les dispositions testamentaires

1) Réglementation légale ; selon le règlement de la caisse de pension d'autres dispositions sont possibles
2) Condition préalable : conjoint avantagé selon droit successoral

© VZ

Traitement fiscal du versement en capital de la caisse de pension

Variante A : versement en capital

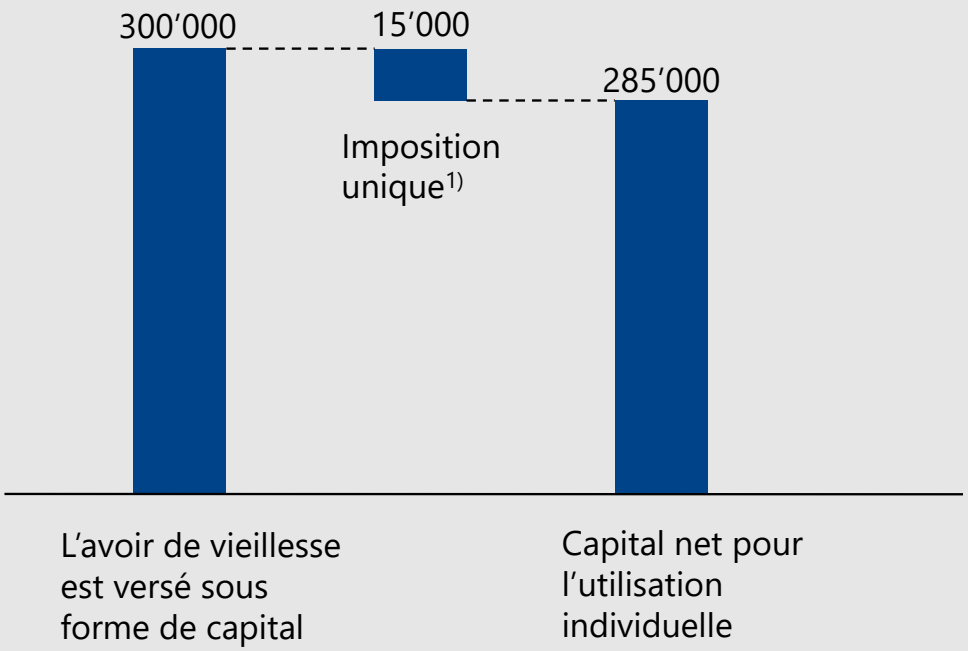

Variante B : versement de la rente2)

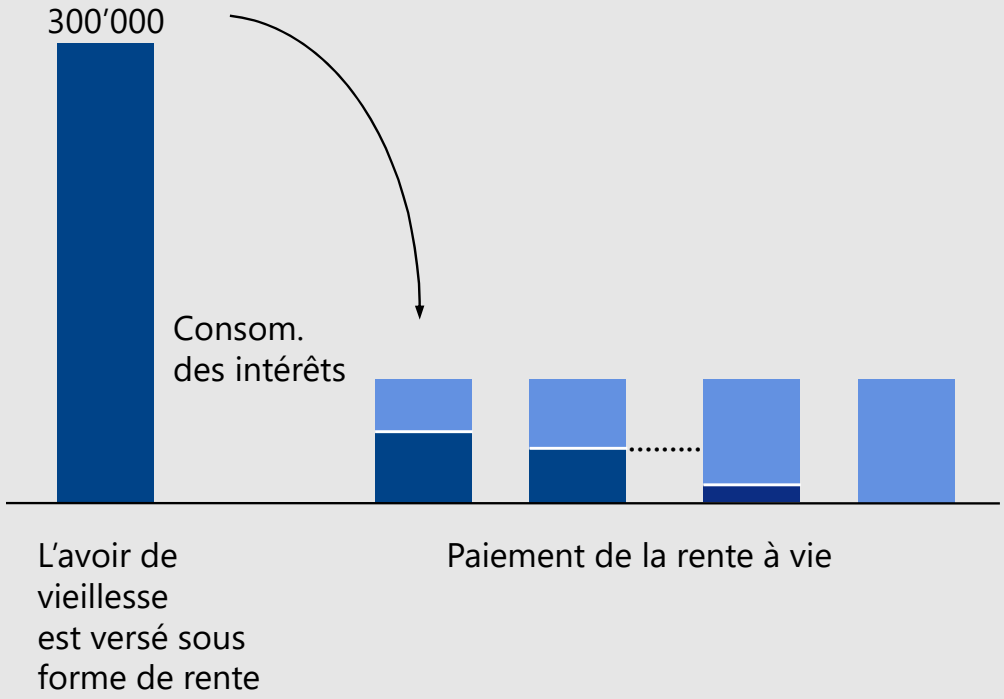

1) L'imposition est calculée séparément du reste du revenu. Le taux d'imposition dépend du montant du versement mais est beaucoup plus faible que celui de l'impôt sur le revenu (différences cantonales)
2) Imposition avec le reste du revenu (différences entre les cantons concernant les taux d'imposition)

© VZ

Impôt sur les capitaux de prévoyance avec domicile en Suisse

Exemple : contribuable marié, 65 ans (logiciel d'impôts TaxWare 2023); domicile à …

Versement en capital : 250'000 CHF

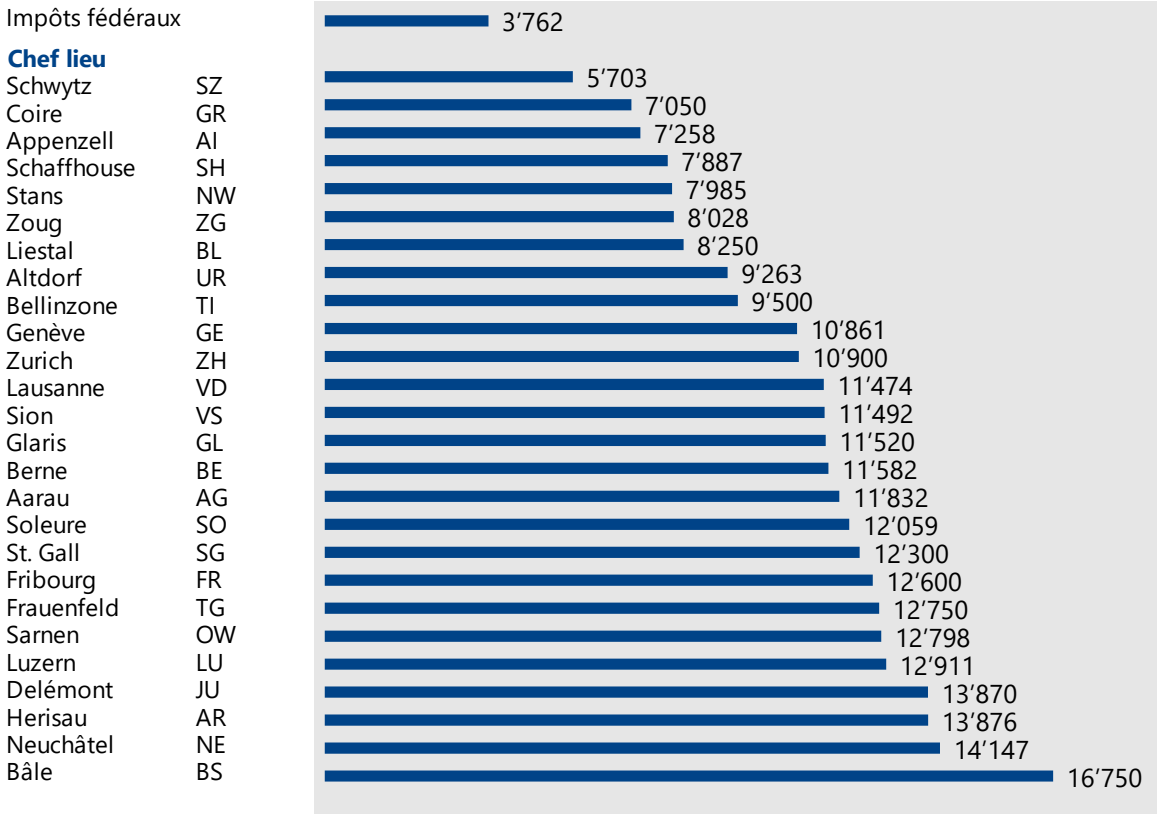

Versement en capital : 750'000 CHF

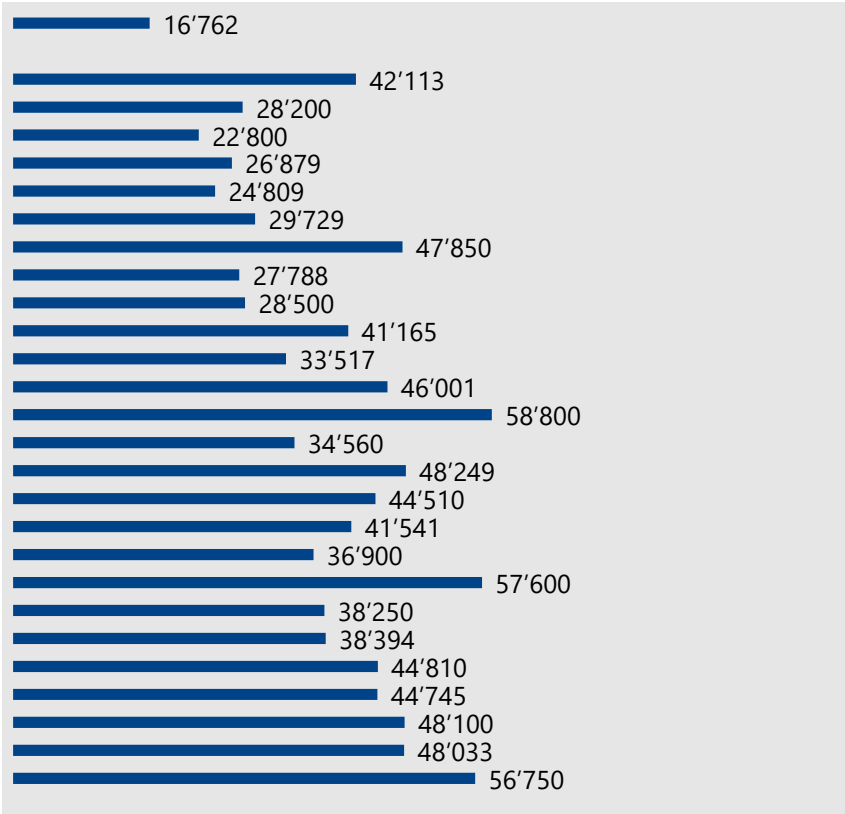

© VZ

Vos questions

Caisses de pensions Novartis
pk.novartis@novartis.com
+41 61 324 24 20

NOVARTIS | Reimagining Medicine

Pigeonhole Détails

Go to
novartis.pigeonhole.at

Enter passcode

CHOICEMAR24

Back up

Caisses de pensions Novartis

NOVARTIS | Reimagining Medicine

Tableau des contributions

Caisse de pensions Novartis 1

Age	Cotisations du plan de retraite[1]		Cotisations du plan de risque[2]		Cotisations du plan d'épargne[3]		Cotisations Total	
	Assurés[4]	Entreprise	Assurés	Entreprise	Assurés	Entreprise	Assurés[4]	Entreprise
Bis 25	-	-	0.5%	1.0%	-	-	0.50%	1.00%
25-29	4.25	8.50	0.6%	1.2%			4.85%	9.70%
30-34	4.90	9.80	0.6%	1.2%			5.50%	11.00%
35-39	5.55	11.10	0.6%	1.2%			6.15%	12.30%
40-44	6.20	12.40	0.6%	1.2%	1.75%	1.75%	8.55%	15.35%
45-49	7.50	15.00	0.6%	1.2%	1.75%	1.75%	9.85%	17.95%
50-54	8.15	16.30	0.6%	1.2%	1.75%	1.75%	10.50%	19.25%
55-59	8.80	17.60	0.6%	1.2%	1.75%	1.75%	11.15%	20.55%
60-65	9.45	18.90	0.6%	1.2%	1.75%	1.75%	11.80%	21.85%

[1] sur le salaire assuré CP1 (salaire de base plus incentive moins la déduction de l'assurance sociale) jusqu'à 150k CHF
[2] sur le risque salarial assuré (salaire de base moins déduction de l'assurance sociale) jusqu'à un salaire de base de 220k CHF

[3] sur la totalité du salaire assuré (salaire de base plus incentive moins la déduction de l'assurance sociale) jusqu'à un salaire de base de 220k CHF
[4] indique la cotisation standard, les salariés peuvent choisir de cotiser 2 % de plus ou 2 % de moins

Aperçu des prestations

Caisse de pensions Novartis 1

Age	Décès	Invalidité
Rente de vieillesse à vie • Taux de conversion à l'âge : 65: 5.00% 64: 4.85% 63: 4.72% 62: 4.60% 61: 4.48% 60: 4.36% de la fortune de prévoyance vieillesse accumulée. • Versement d'un capital à la place de la rente, possible jusqu'à 50% maximum (délai de 3 mois avant la retraite). **Rente d'enfant de retraité** • 20% de la rente de vieillesse jusqu'à l'âge de 20/25 ans. **Avoir d'épargne disponible** • peut être utilisé pour financer une rente transitoire jusqu'à l'âge de référence légal (rente de vieillesse temporaire) Ou • être versé sous la forme d'un capital vieillesse unique.	**Rente de conjoint ou de partenaire** pour les assurés actifs : • 60% de la rente d'invalidité assurée/actuelle pour les bénéficiaires d'une rente de vieilless: • 60% de la rente de vieillesse ou, en cas d'option de rente de survivant, 100% de la rente de vieillesse. **Rente d'orphelin 20%** • de la rente d'invalidité assurée ou en cours ou rente de vieillesse jusqu'à l'âge de 20/25 ans. **Capital de décès** • 200% de la rente d'invalidité assurée • plus l'épargne accumulée • plus les avoirs transférés au 1.1.2011 de l'assurance Incentive/Bonus et de l'assurance par équipes • plus cotisations supplémentaires volontaires versées sur le compte de vieillesse et d'épargne depuis le 1.1.2011 • moins les versements anticipés EPL / les transferts en cas de divorce • moins les prestations de vieillesse/d'invalidité déjà versées	**Rente d'invalidité** • 60% du salaire assuré Risque jusqu'à 65 ans • A partir de 65 ans: conversion de l'avoir de vieillesse, sur la base du taux de conversion actuel (actuellement 5,00%). **Rente d'enfant d'invalide** • 20% de la rente d'invalidité, jusqu'à l'âge de 20/25 ans **Capital invalidité** (en cas d'invalidité à 100%) • Avoir épargne accumulé

Tableau des contributions

Caisse de pensions Novartis 2

Age	Cotisations du plan de retraite[1]		Cotisations du plan de risque[2]		Cotisations Total	
	Assurés[3]	Entreprise	Assurés	Entreprise	Assurés	Entreprise
up to 25	-	-	0.4%	0.8%	0.40%	0.80%
25-29	3.50%	7.0%	0.4%	0.8%	3.90%	7.80%
30-34	4.00%	8.0%	0.4%	0.8%	4.40%	8.80%
35-39	4.50%	9.0%	0.4%	0.8%	4.90%	9.80%
40-44	5.00%	10.0%	0.4%	0.8%	5.40%	10.80%
45-49	6.25%	12.5%	0.4%	0.8%	6.65%	13.30%
50-54	6.75%	13.5%	0.4%	0.8%	7.15%	14.30%
55-59	7.25%	14.5%	0.4%	0.8%	7.65%	15.30%
60-65	7.75%	15.5%	0.4%	0.8%	8.15%	16.30%

[1]sur le salaire assuré CP2 (salaire de base plus incentive moins CHF 150k) jusqu'à 220k de salaire de base
[2]sur le salaire assuré CP2 (salaire de base plus incentive moins CHF 150k) jusqu'à 220k de salaire de base
[3]indique la cotisation standard ; les travailleurs peuvent choisir de cotiser 2 % de plus ou 2 % de moins

Aperçu des prestations

Caisse de pensions Novartis 2

Retraite	Décès	Invalidité
Capital de retraite • correspond à l'avoir de retraite disponible au moment du départ à la retraite.	**Capital de décès** • correspond à l'avoir de retraite disponible au moment du décès, • mais au moins 400% du salaire assuré au moment du décès	**Capital d'invalidité** • correspond à l'avoir de vieillesse disponible au moment du début de la rente d'invalidité de la caisse de pension, • mais au moins 400% du salaire assuré

Caisse des cadres Novartis (MPF) : un plan top-up

> CHF 220 000		**Caisse de Cadres Novartis (MPF)** ▪ Cotisations standard de l'employeur et des assurés dans un rapport de 2:1 ▪ Processus d'épargne en primauté des cotisations (rémunération selon la performance réalisée) ▪ Prestation de vieillesse: versement d'un capital ▪ Prestations de risque (décès/invalidité) : sous forme de renteChoix individuel de la stratégie de placement
Risque 0 – 220`000	150`000 – 220`000	Caisse de pension Novartis 2 (CP2) • Cotisations standard de l'employeur et des assurés dans un rapport de 2:1 • Processus d'épargne en primauté des cotisations (rémunération selon la performance réalisée) • Prestations de vieillesse : versement d'un capital • Prestations de risque (décès/invalidité) : avoir de vieillesse disponible, min. 400% du salaire assuré
	Épargne 0 - 150`000	Caisse de pension Novartis 1 (CP1) ▪ Cotisations standard de l'employeur et des assurés dans un rapport de 2:1 ▪ Processus d'épargne en primauté des cotisations (taux d'intérêt minimal de 0%) ▪ Prestation de vieillesse : rente avec taux de conversion durable/possibilité de retrait du capital de 50% maximum ▪ Prestations de risque (décès/invalidité) sous forme de rente ▪ Plan d'épargne supplémentaire à partir de 40 ans

Exemple :

Paula Powell gagne 240 000 CHF et reçoit un bonus de 20%, ce qui porte son revenu total à 288 000 CHF.

Elle est affiliée à la caisse de pension 1 avec le maximum, (c.-à-d. CHF 150'000 moins la déduction de coordination).

et assurée dans la caisse de pension 2 à hauteur de CHF 70'000.

La caisse des cadres couvre son salaire de plus de CHF 220'000, soit CHF 68'000 (y compris l'incentive).

Caisses de pensions Novartis
pk.novartis@novartis.com
+41 61 324 24 20

Merci!